



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 2 juillet 2020

Objet de la délibération

**DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : EXTENSION DE
DELEGATION**

Le deux juillet deux mille vingt à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

Etaient présents :

André HARTEREAU, Christian LE BOULAIRE, Peggy CACLIN, Marie-Françoise CÉREZ, Claudine CORPART, Michèle DOLLÉ, Yves DOUAY, Thierry FALQUERHO, Yves GUYOT, Aurélia HENRIO, Gwendal HENRY, Martine JOURDAIN, Catherine JULÉ, Jacques KERZERHO, Michèle LE BAIL, Pierre-Yves LE BOUDEC, Lisenn LE CLOIREC, Jean-François LE CORFF, Anne-Laure LE DOUSSAL, Julien LE DOUSSAL, Pascal LE LIBOUX, Laure LE MARÉCHAL, Fabrice LEBRETON, Stéphane LOHÉZIC, Valérie MAHÉ, Roselyne MALARDÉ, Philippe PERRONNO, Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ, Tiphaine SIRET, Nadia SOUFFOY, Frédéric TOUSSAINT, Joël TRÉCANT

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Julian PONDAVEN à Yves GUYOT

Absent(s) :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Madame CÉREZ Marie-Françoise** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Secretariat de la DGS

N° 2020.07.002

DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : EXTENSION DE DELEGATION

Rapporteur : Michèle DOLLÉ

Par délibération en date du 28 mai 2020, le Conseil Municipal a accordé un certain nombre de délégations à Monsieur le Maire.

En plus des délégations accordées, il apparait opportun d'ajouter celle prévue à l'alinéa 27 de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales : de procéder au dépôt des demandes d'autorisations relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification de biens communaux ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22 et suivants,

Vu la délibération n°2020 05 004 du 28 mai 2020,

Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 22 juin 2020,

Vu l'information faite à la Commission Ressources en date du 23 juin 2020,

Vu le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

- **DONNE** délégation à Monsieur le Maire pour procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux pour les projets validés par le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à la subdéléguer aux Adjoints amenés à le remplacer.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

André HARTEREAU